

**Présidence de M. Denis Baupin
vice-président**

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à dix-sept heures.*)

Questions sur la politique de gestion des déchets et l'économie circulaire

M. le président : Chers collègues, en cette première séance de l'année 2016, permettez moi de vous adresser mes meilleurs voeux.
L'ordre du jour appelle les questions sur la politique de gestion des déchets et l'économie circulaire.

Mme Marianne Dubois : Le 24 novembre dernier, monsieur le secrétaire d'État, j'interrogeais Mme la ministre du développement durable sur un dossier structurant pour la région du Pithiverais, dans ma circonscription du Loiret, en l'occurrence un projet de méthaniseur faisant l'objet de blocages récurrents de la part de l'Agence régionale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME.

L'important projet de méthanisation « Beauce Gâtinais Biogaz », situé sur la commune d'Escrennes, vise à injecter du biométhane produit à partir de déchets agricoles et de bio-déchets urbains et industriels dans les réseaux de gaz naturel.
Ce projet d'envergure est soutenu par l'ensemble des acteurs de notre territoire, y compris par la population locale comme l'atteste l'enquête publique.

Il m'a été répondu que ce dossier avait été réexaminé lors de la rencontre du 12 novembre 2015 entre les représentants de la direction régionale de l'ADEME et de la région Centre ainsi que des porteurs du projet.
Une avance remboursable d'un montant d'1,2 million avait alors été proposée ou l'option d'une nouvelle candidature dans le cadre du prochain appel à projet de la région Centre.

L'ADEME, comme vous-même, ne pouvez ignorer que ces propositions ne permettront pas de débloquer la situation. Vous pouvez doubler ou tripler l'avance remboursable, le projet ne sera pas plus viable pour autant. Quant à présenter une nouvelle candidature, celle-ci est tout autant vouée à l'échec au regard des nouveaux critères.

Le Gouvernement ne cesse de clamer qu'il faut réindustrialiser notre pays, qu'il faut tendre vers une nouvelle économie verte et vertueuse, qu'il faut agir pour nos millions de compatriotes sans emploi. Or, notre projet répondant à l'ensemble de ces critères et d'autres, en tous points similaires, ayant été bien accompagnés, pourquoi lui réserver un tel sort ?

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État : Madame la députée, ce projet de méthanisation a fait l'objet d'une candidature dans le cadre d'un appel à projet conjoint de la région Centre et de l'ADEME sur la méthanisation. J'insiste : il s'agit bien d'un appel à projet lancé par l'ADEME.

Onze candidats se sont présentés, six dossiers ont été retenus, cinq ont été écartés. Celui que vous évoquez a donc été retenu.

Dans le cadre de la détermination du soutien qu'elle propose d'apporter à ce projet, l'ADEME a étudié le taux de retour sur investissement prévu et a calculé les aides attribuables au regard des règles qu'elle applique de manière équitable à l'ensemble des porteurs de projets.

Elle a ainsi calculé une proposition de soutien fondée sur une combinaison de subventions et d'avances remboursables.

À ce jour, malgré les rencontres qui ont eu lieu __ vous vous y êtes référée avec objectivité __ le porteur de projets n'a pas accepté ces modalités de soutien.

L'ADEME reste cependant disposée à poursuivre ce projet dans le cadre des règles de financement qu'elle applique en l'occurrence. Nous sommes confrontés à une vraie difficulté. Je le répète : la réponse qui a été apportée à ce projet ne déroge en rien aux règles en vigueur et est comparable à celles qui sont données à des dossiers comparables. L'ADEME se doit d'abord de respecter la règle de l'égalité de traitement des dossiers. Bien des vérifications ont été faites et elle estime, dans le cas d'espèce, qu'elle a été respectée.